

ZONE AGRICOLE PROTEGEE

Sur les communes de GONESSE et ROISSY-EN-FRANCE

Plan de délimitation

PROPOSITION n°5

A	TRIANGLE SUD-EST	279.13 ha
B	TRIANGLE NORD-OUEST	122.85 ha
TOTAL	Hors suppléments	401.98 ha
C	Suppléments	5.26 ha
TOTAL		407.24 ha

	Périmètre de la ZAP
	Culture
	Circulations agricoles en site propre
	Circulations agricoles sur chaussées
	Circulations agricoles à créer
	Accès aux îlots de culture
	Limite de commune
	Limite de section
	Limites de projet

